

USPA

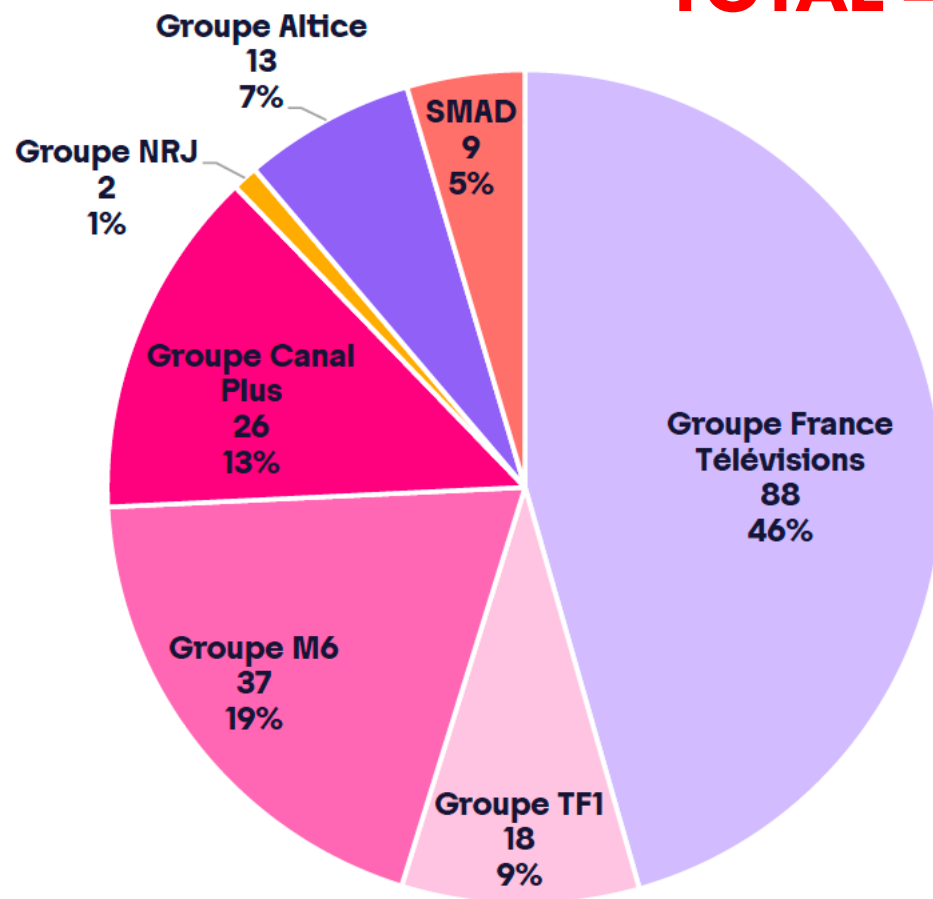
Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Documentaire : un moment décisif

Sunny Side of the Doc
25 juin 2024

Documentaire : près de 240 M€ d'investissements des éditeurs

TOTAL = 193 M€ en 2022



+ **arte**
45 M€

Le service public, c'est 55% de l'investissement dans le documentaire au titre des obligations de production et 70% de l'investissement dans le documentaire au CNC

**440 M€
/ an**



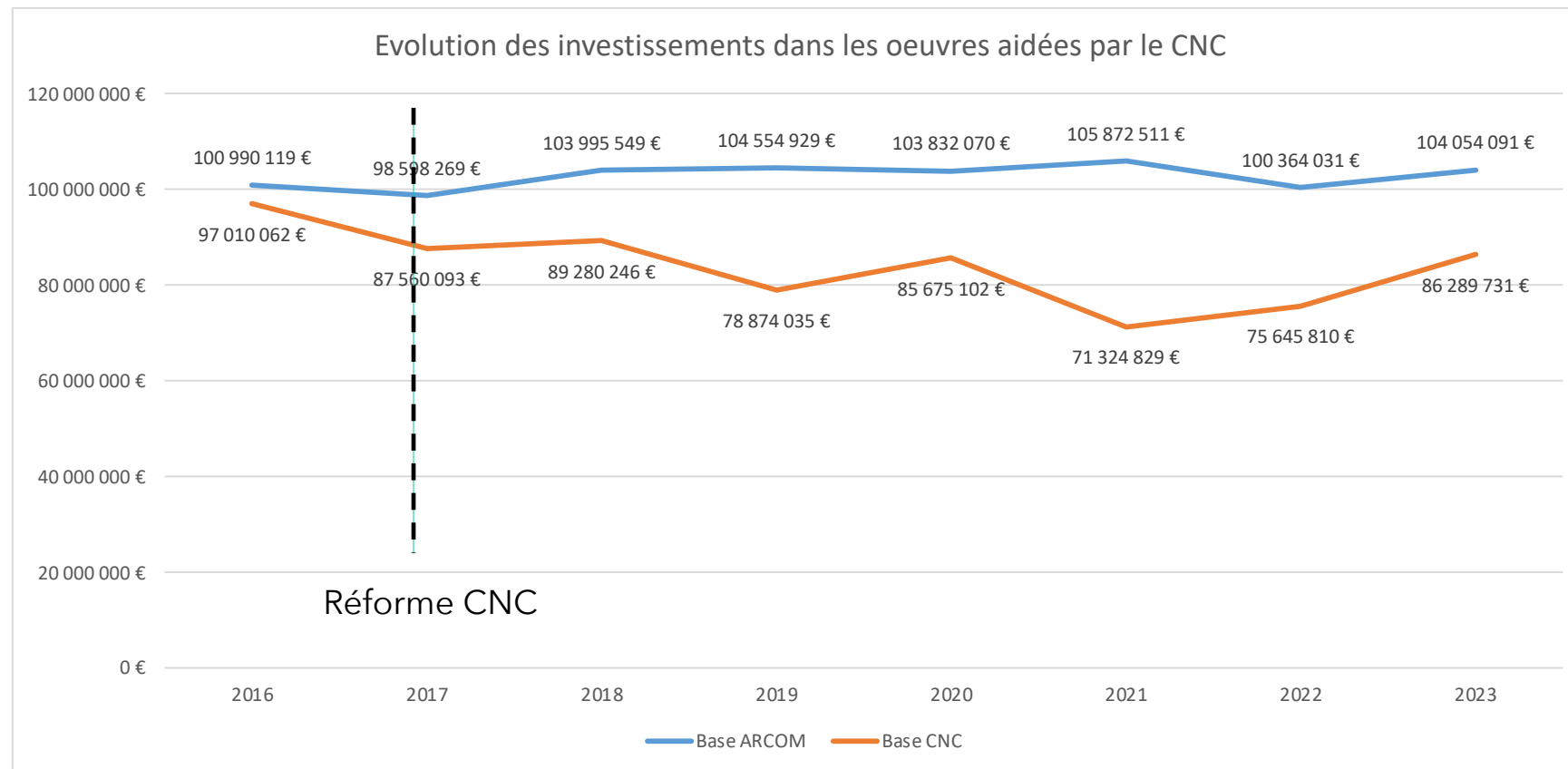
Un accord de 3 ans (2025/2027),
avec un renouvellement possible de deux ans

- à 80% au minimum pour la production indépendante
- et avec application du dispositif mandats défini avec TF1 et M6

dont 105 M€ pour le documentaire

dont 14 M€ pour le documentaire régional et ultra-marin

Une vigilance particulière sur le sous-quota documentaire aidé par le CNC



Demande initiale de l'USPA : création d'un sous-quota documentaires aidés par le CNC à hauteur de 85 M€

Au final, le périmètre reste celui des obligations de production validé par l'ARCOM

86,3 M€
de documentaires aidés
par le CNC en 2023

Importante revalorisation financière de certaines offres

Travail entamé en 2021

1

Revalorisation au minimum de l'apport horaire moyen de chacune de ces offres **de 25% dès 2025** par rapport à leur apport horaire moyen 2023



18,1 M€ en 2023

2

Le financement de ces cases ne **pourra être inférieur au réalisé 2023**

Et la revalorisation des apports doit conduire à une augmentation de **5 M€ à 2027** du total consacré à ces cases

Favoriser la présence des éditeurs tiers au plan de financement

- ① Automaticité de l'ouverture **de fenêtres exclusives** pour Public Sénat et LCP sans condition d'apport minimal.
- ② France Télévisions fera ses meilleurs efforts pour favoriser la cession **de fenêtres exclusives** aux chaînes du câble et du satellite à compter d'**un apport horaire** de celles-ci de **9 K€** au minimum au financement de l'œuvre. En cas de refus, France Télévisions s'engage à compenser la perte de financement.



Les droits de FTV seront prolongés d'une durée égale à celle de/des fenêtres exclusives consenties à l'éditeur tiers.

... et des droits 360° pour FTV afin de soutenir son développement digital

- **Financement apporté par FTV $\geq$ à 60% du devis initial :**
42 mois d'exploitation linéaire et non linéaire gratuite
HB SVoD et payTV : 42 mois
- **Financement apporté par FTV $\geq$ à 55% et $<$ à 60% du devis initial :**
36 mois d'exploitation linéaire et non linéaire gratuite
HB SVoD et payTV : 36 mois
- **Financement apporté par FTV $<$ à 55% du devis initial :**
30 mois d'exploitation linéaire et non linéaire gratuite
HB SVoD et payTV : 30 mois

(Réajustement de ces durées au rendu des comptes définitifs)

Déclenchement des parts de coproduction **à compter de 60%**
du financement de l'œuvre apporté par France Télévisions

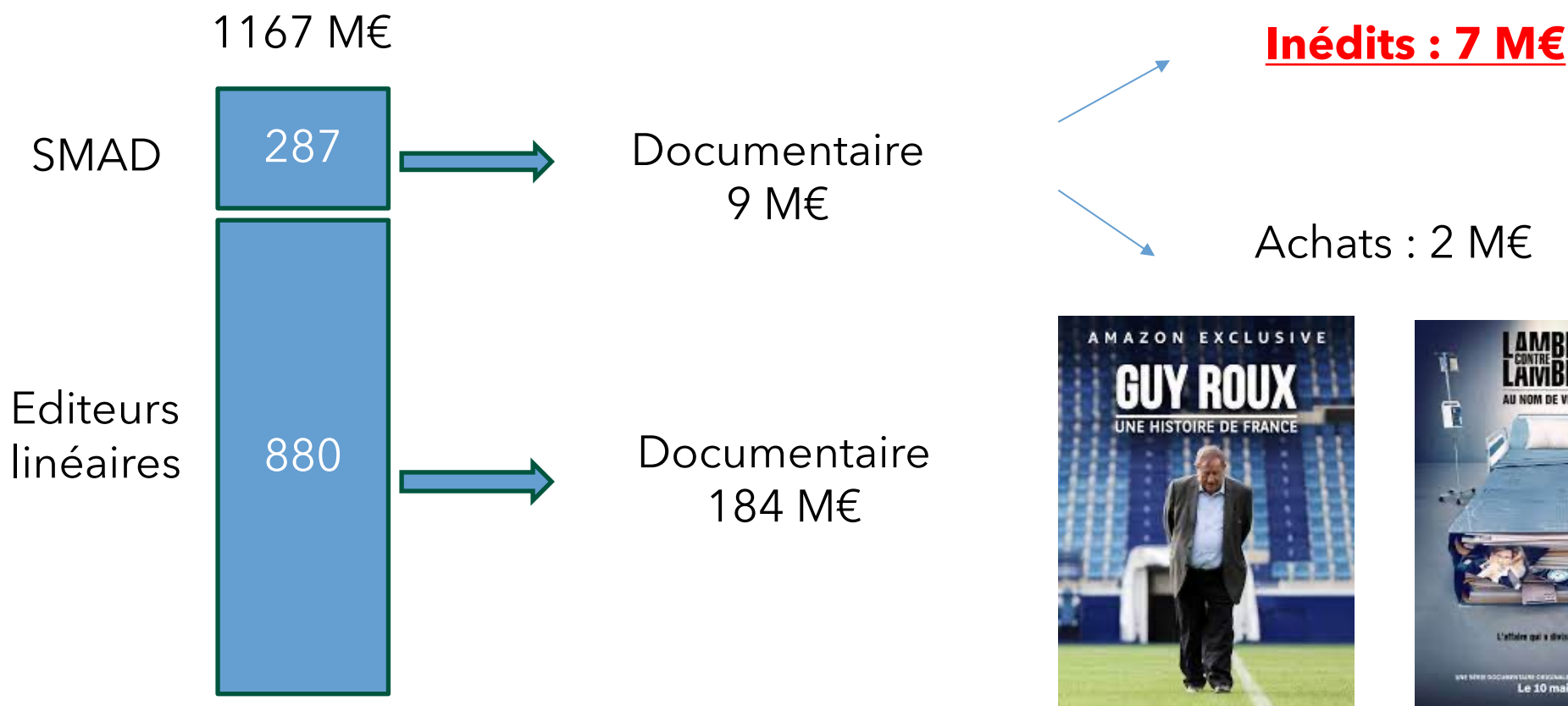
Décret SMAD : une déception pour le documentaire français ...

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Arcom

Investissement production audiovisuelle 2022
1167 M€ / +19% vs 2021



(Source : ARCOM)

... quel que soit le baromètre

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

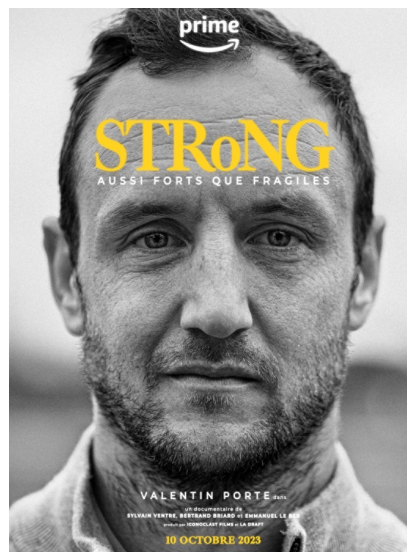


14 œuvres indépendantes aidées au Fonds sélectif plateformes
entre fin 2021 et 2022 dont 3 documentaires

prime video



Nadal / Djokovic : duel à Roland-Garros
(62' – Elephant Adventures et Breath Film)



Strong (90' – Iconoclast Films)

En 2023 (ouverture du FSA) :

4 œuvres (2 séries et deux unitaires) pour 7 heures financées par Netflix, Disney et Prime Video, pour près de 3 M€ :

soit **1,9% des investissements des éditeurs dans la production aidée 2023**

et **0,4% des heures aidées**

Disney+ iMAGISSIME

NETFLIX

PREMIÈRES LIGNES

Conventionnement des plateformes US : une « remontada » difficile

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Arcom

Part du documentaire dans les
16% du CA Net dévolus à
l'audiovisuel

prime video

0%



Accord du 30/11/22

5% dont 85% EOF et 100% indépendant
avec lissage sur 2023/2026

NETFLIX

4,4%

dont 66% indépendant



Accord du 11/09/23

5% dont 85% EOF et 68% indépendant à
terme avec avec lissage sur 2023/2026

Disney+

3,5%

dont 66% indépendant



Discussions interrompues début 2024

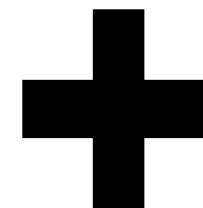
Apple tv+

Notification des obligations

En 2022 et 2023

Conventionnement

En 2024 ?

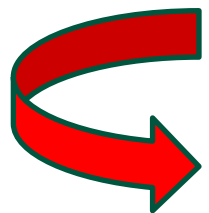


max

Lancement
le 11/06/24

Une nécessaire modification du décret SMAD

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021



La clause de diversité (article 18) devait permettre en matière audiovisuelle de garantir des financements en faveur de l'ensemble des genres audiovisuels

**Bilan du décret SMAD par l'Arcom et le CNC :
finalement repoussé à la rentrée 2024**

**Une clause de diversité de 20%
qui doit être inscrite dans le décret avec un respect des parts
indépendante, EOF et inédite de chaque plateforme pour les
différents genres visés**

Un décret cabsat qui fait des dégâts

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Sont soumis aux obligations de production, les éditeurs de services qui réalisent :

- un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 5 millions d'euros ;
- et dont l'audience est supérieure à 0,5% de l'audience totale en France des services de télévision de la catégorie à laquelle ils appartiennent.



Accord du
15/12/2022

HISTOIRE TV

Ushuaïa TV

Médiawanthematics

**TOUTE
L'HISTOIRE**

SCIENCE&VIE TV

CANAL+ Plus d'accord
depuis le 1/07/23

CANAL+

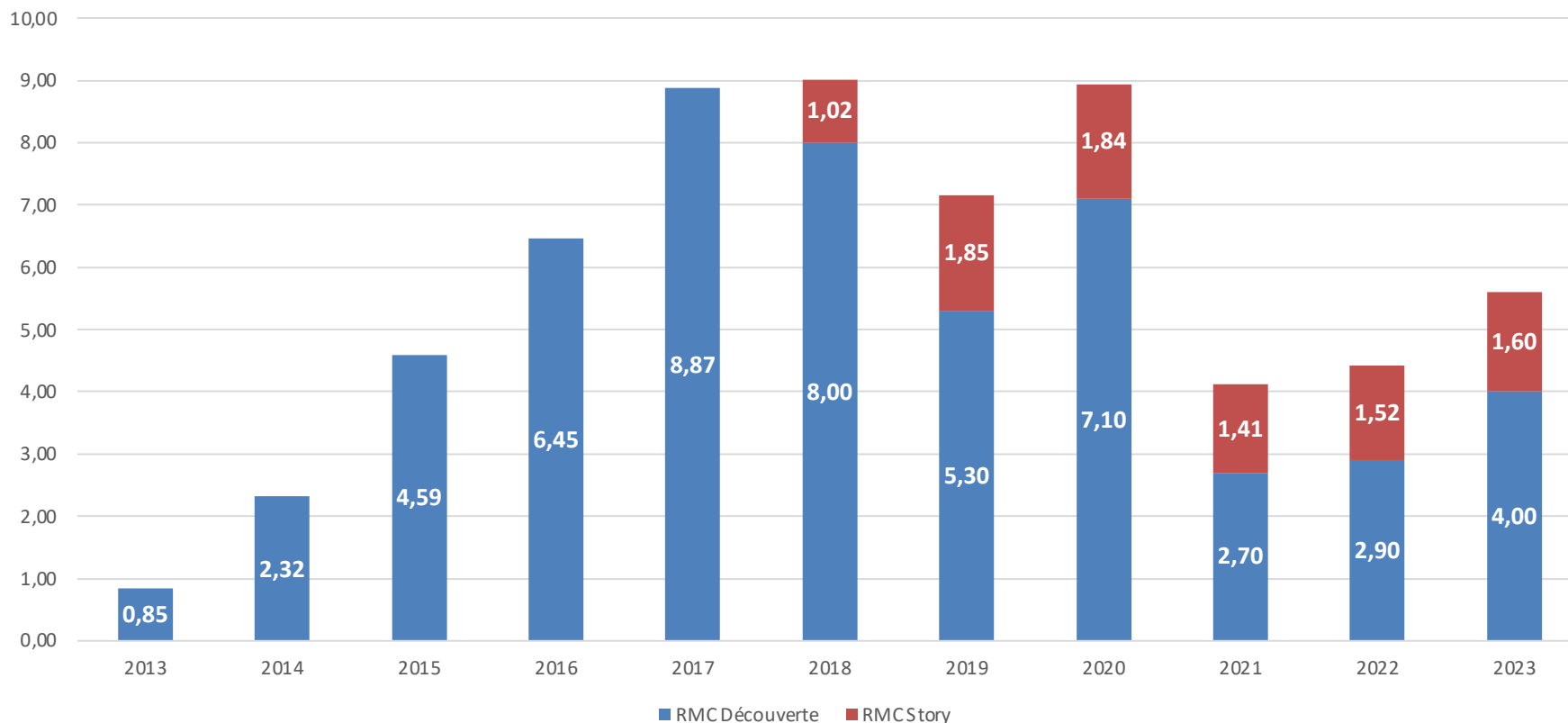
DOCS

**PLANETE +
CRIME**

**PLANETE +
AVENTURE**

RMC Découverte : en attendant le nouvel actionnaire ...

Investissements dans les oeuvres documentaires aidées par le CNC (en M€) - Groupe Altice



Arcom

12,8 M€
d'investissement
dans les œuvres
patrimoniales au
titre des
obligations 2022

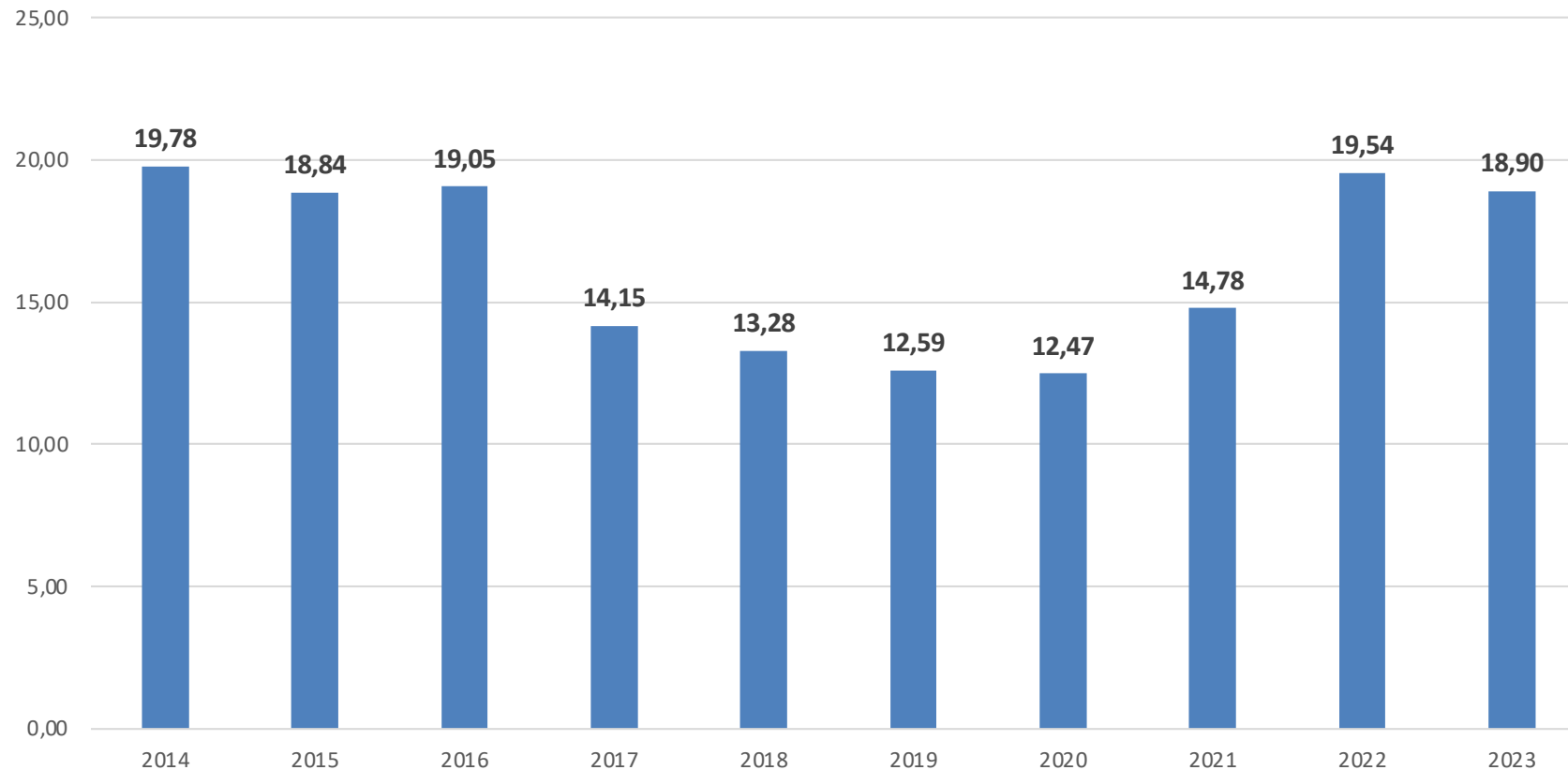
**RMC Découverte :
obligation de
diffusion de
documentaire de
5 255 heures
par an**

RMC
DÉCOUVERTE

RMC
S T O R Y

Canal+, le retour ... mais dans quelles conditions ?

Investissements dans les oeuvres documentaires du groupe Canal+ (en M€)



**Plus d'accord interprofessionnel. Un décret peu contraignant.
Les producteurs indépendants deviennent des producteurs exécutifs.**

CANAL+

CANAL+
DOCS

PLANETE +
PLANETE +
CRIME

PLANETE +
AVENTURE

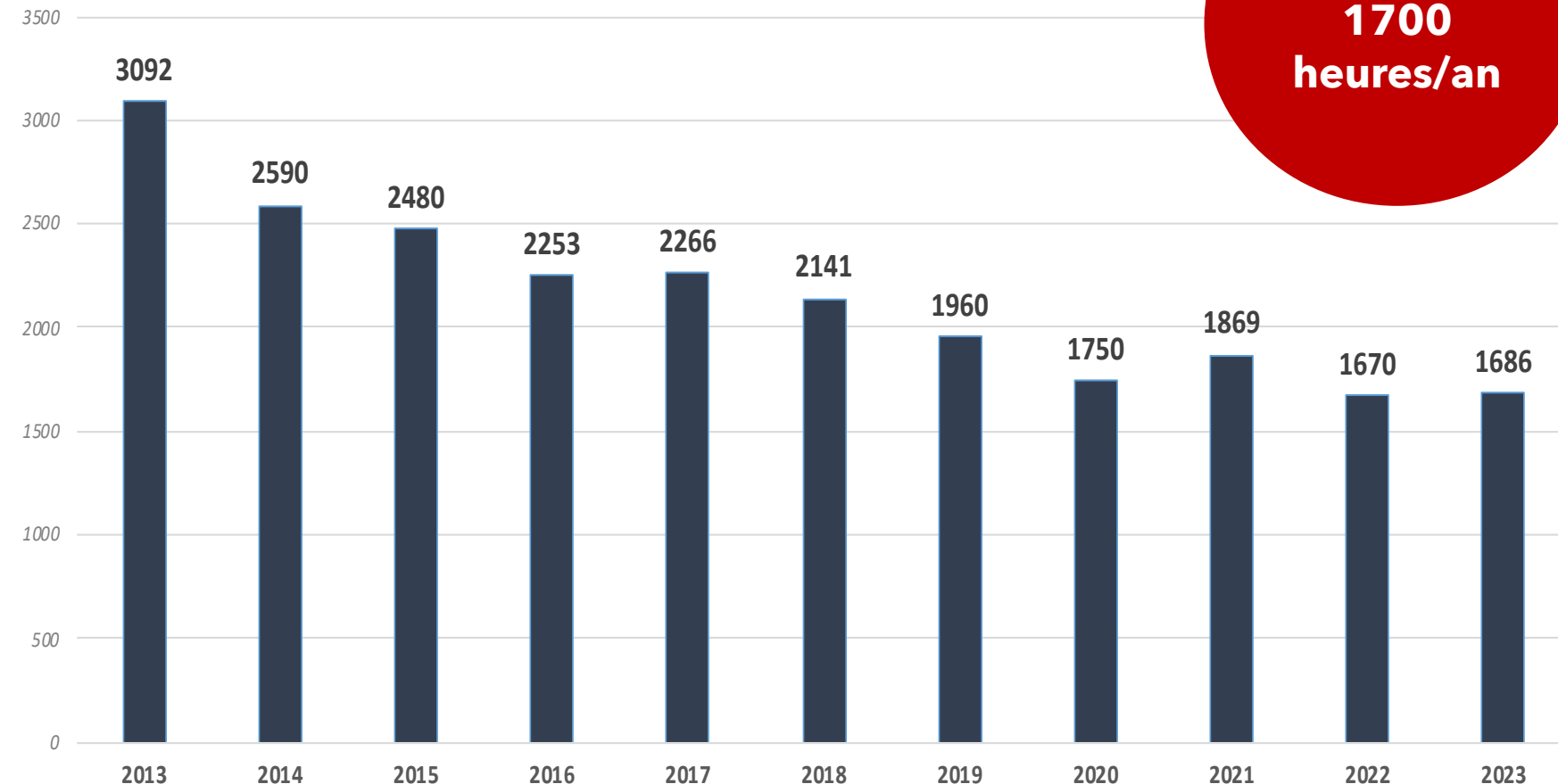
Un volume de production stabilisé



Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Nombre d'heures de documentaires aidés par le CNC

**Autour de
1700
heures/an**



Stabilisation des coûts de production à plus de 200 K€/h

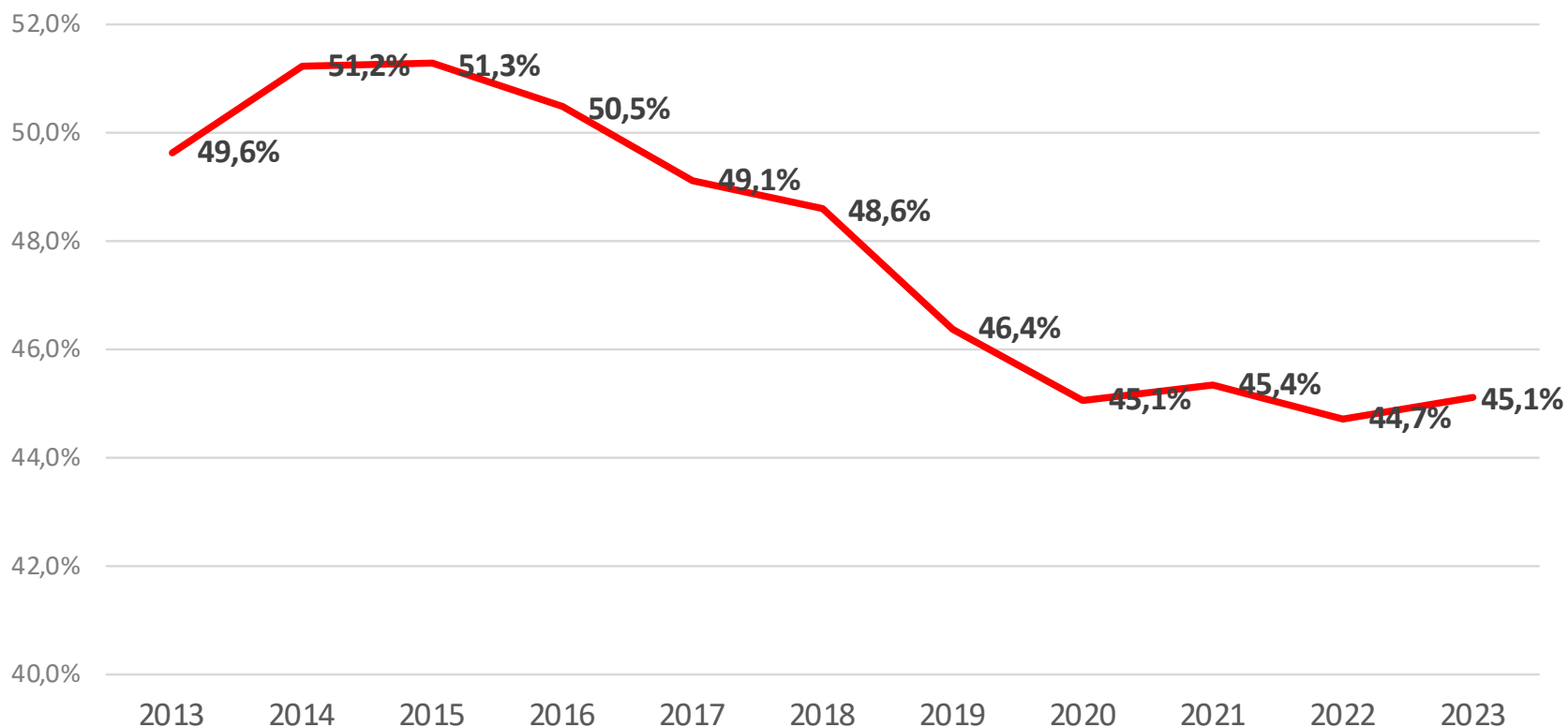
Légère diminution de 0,9% en 2023 après un pic historique en 2022 à 204,4 K€/heure

La part des documentaires à plus 200 K€/h atteint 40% du volume d'heures aidées

Le poste rémunérations progresse fortement et représente désormais près de 60% des devis

Une part de financement des éditeurs identique autour de 45%

Poids des apports des diffuseurs dans le financement global



La part des diffuseurs dans le financement a reculé de 6 points depuis 2014/2015

ARTE = 41,6% en 2023

FTV = 48,3% en 2023

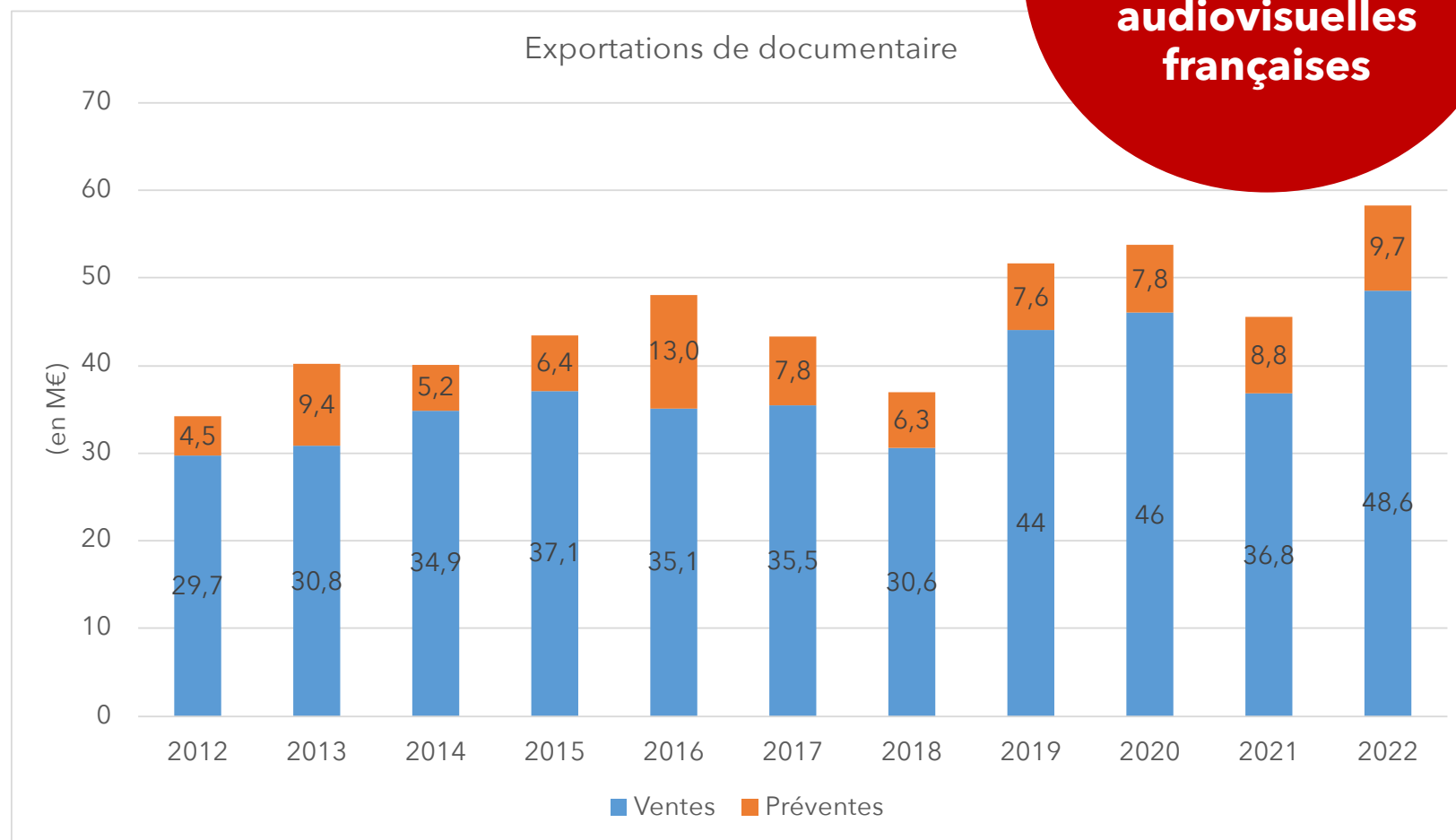
L'apport producteur (18,4% du devis) est à son plus haut niveau depuis 2005

Exportations, une année 2022 record

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

**Documentaire
22% des
exportations
audiovisuelles
françaises**



Très fort rebond
(avec près de 58,3 M€)
après une année 2021
marquée par la crise
de la Covid-19)

Seulement 20% des
heures aidées ont un
financement étranger
en 2023

Un recul des préventes
étrangères en 2023
à 6,3 M€

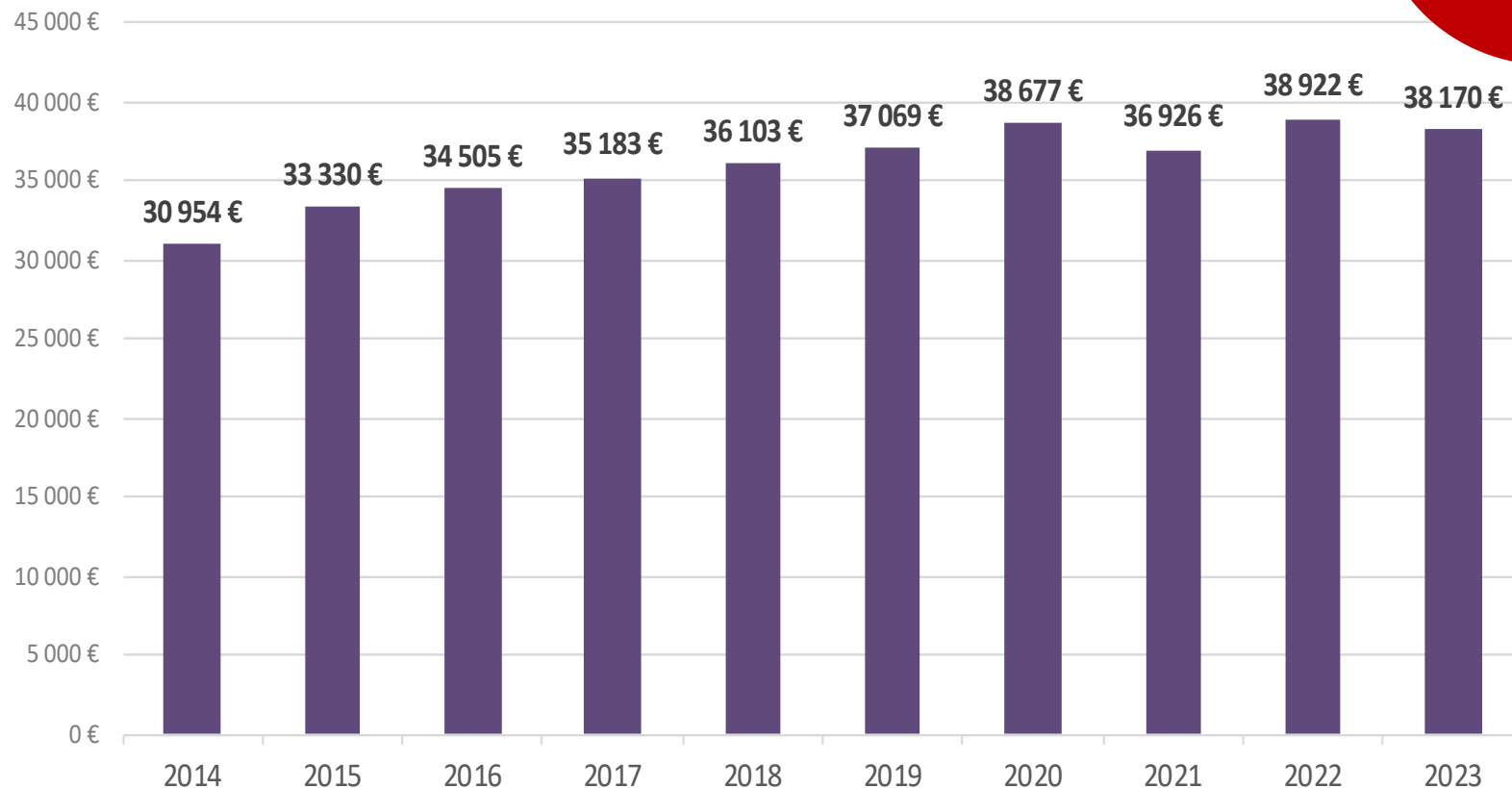
Un maintien de l'apport horaire du CNC

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

**+23%
en dix
ans**

Apport horaire CNC



Effets bénéfiques
de la dernière réforme
du CNC en 2017

La part du CNC dans le
financement est de
18,8% en 2023
(vs 18,2% en 2022)

De réflexions à mener sur le soutien au documentaire

Une réforme des aides en amont qui va dans le bon sens

Pour les sociétés qui n'ont pas de compte automatique, création d'une aide au développement de séries documentaire dès 2024.

Avant l'ouverture en 2025 de « **l'enveloppe de développement** » pour mieux accompagner les efforts des sociétés de production qui ont un compte automatique.

Soutien documentaire est basé sur l'apport des éditeurs français



Qu'en est-il d'un passage d'un soutien sur la dépense, envisagé par le CNC comme pour les autres genres ?

Augmentation de l'enveloppe de FTV consacrée aux documentaires régionaux et ultra-marins de 12,2 à 14 M€
C'est le moment de revoir le minimum d'apport en numéraire des éditeurs pour l'accès aux aides à l'automatique

Emploi : relance après la COVID-19

GROUPE EXPERT

155 entreprises en 2022

Nombre de salariés

9 260

+ 9% par rapport à 2021

Masse salariale

93 M€

+ 7% par rapport à 2021

CDDU

85% des effectifs

ENSEMBLE DOCUMENTAIRES

872 entreprises en 2022

Nombre de salariés

68 103

+ 1% par rapport à 2021

Masse salariale

694 M€

+ 3% par rapport à 2021

CDDU

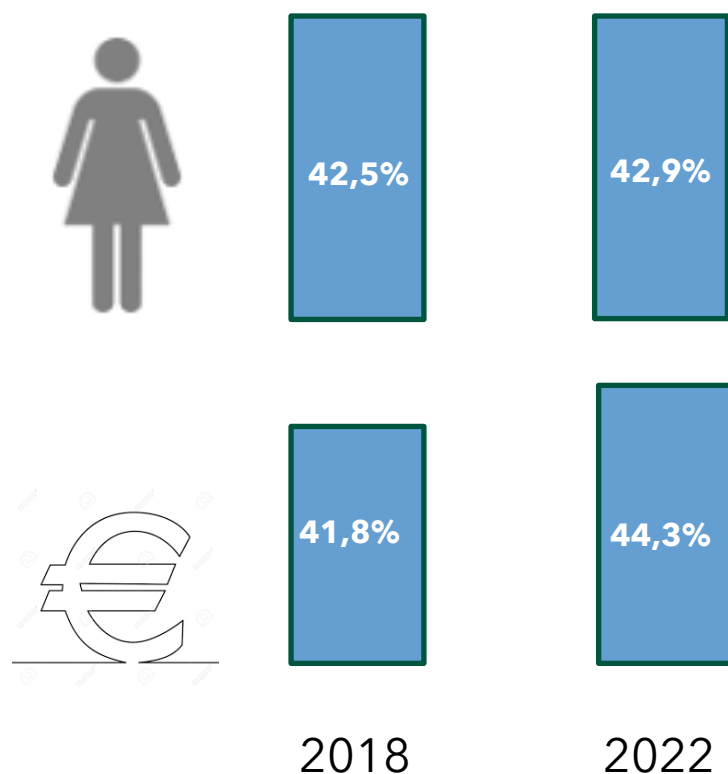
86% des effectifs

Part des femmes : des efforts à poursuivre

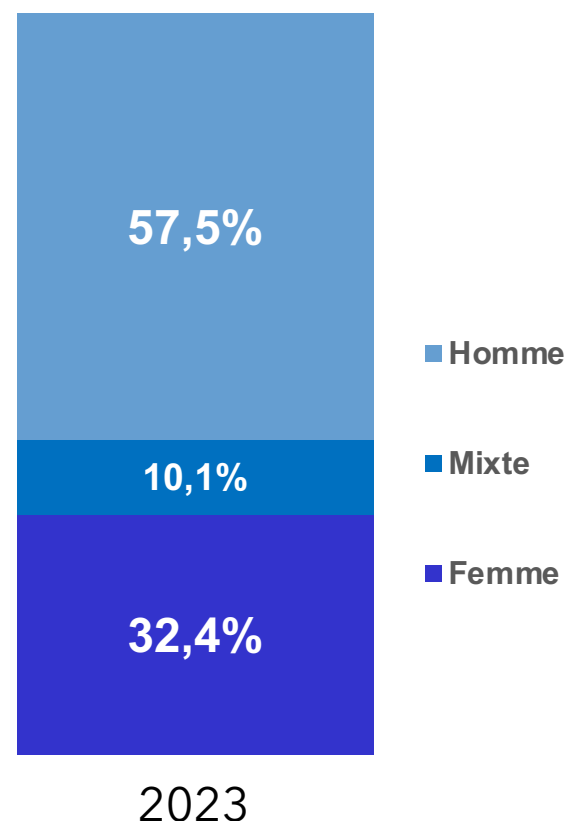
USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

ENSEMBLE DOCUMENTAIRES



Répartition du volume horaire des œuvres audiovisuelles documentaires aidées selon le genre des réalisateurs



Œuvres audiovisuelles documentaire (AD 2023) : 32,7% de cheffes de poste

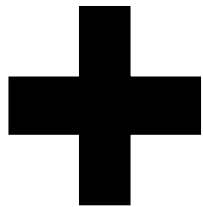
38,8 % des réalisateurs de programmes audiovisuels aidés sont des femmes en 2023.

Trois accords avec les auteurs dans le domaine du documentaire

Charte des usages professionnels des œuvres audiovisuelles relevant du répertoire de la SCAM du 24/01/20

Charte tripartite des bonnes pratiques dans le secteur du documentaire entre France Télévisions, les auteurs et les producteurs du 19/01/22

Accord relatif à la rémunération minimale globale du dossier de présentation des projets documentaires de 52 minutes et plus du 23/01/23



Accord interprofessionnel sur les comptes d'exploitation = Accord transparence du 06/07/17 complété par un avenant en date du 26/06/18

Salaire minimum du réalisateur de documentaire : la recherche d'une solution

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

**Accord
dans la
fiction en
septembre
2023**

Minima salariaux
Jour et semaine

Convention Collective

Enveloppe Minimale de Réalisation
Salaire brut et droits d'auteur brut

Accord Interprofessionnel

Architecture proposée pour un accord global intégrant la part salariale et la part droits d'auteur au titre de la réalisation d'une œuvre documentaire

Proposition des syndicats de producteurs

Une EMR croissante, en fonction de paliers des apports horaires des diffuseurs

Avec une distinction entre œuvres aidées au CNC et œuvres non aidées

1ères étapes de
la négociation

- définition du périmètre de l'accord : œuvres du répertoire de la SCAM
- sont concernés par l'accord : les auteurs-réalisateurs de documentaire / pas les journalistes qui dépendent d'une autre convention collective

Objectif : un accord pour le FIPADOC 2025

L'intelligence artificielle :

- Les outils d'intelligence artificielles sont déployés de manière parcellaire et non homogène en audiovisuel : ils ne sont pas encore synonymes d'économies ou de levier de croissance :
 - En documentaire ils permettent par exemple d'optimiser les plannings, d'automatiser, en post-production, le sous-titrage et doublage, ou encore d'améliorer les effets spéciaux dans les documentaires à fort potentiel / budget.
- Le développement et l'utilisation de l'IA générative soulèvent toutefois de nombreux enjeux éthiques et juridiques : la réutilisation des œuvres, et le déploiement massif voire incontrôlé de ces pratiques peut impliquer des risques pour la gestion des catalogues des producteurs délégués et la protection de l'IP ;
- Les discussions en cours, au plan national (notamment CSPLA) et européen, doivent conduire à des solutions équilibrées protégeant la propriété intellectuelle, les emplois, sans freiner les avancées technologiques au service des œuvres.

Après un premier groupe de travail dédiés aux aspects contractuels, l'USPA a mis en place un second groupe de travail sur les usages pour identifier les pratiques, analyser leur évolution et leur impact potentiel sur les métiers.

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Merci !

Sunny Side of the Doc
25 juin 2024